

Etude relative au handicap

Branche des études techniques, cabinets
d'ingénieurs-conseils, sociétés de conseils



Benchmark des actions menées dans d'autres branches professionnelles

Novembre 2018

SOMMAIRE

Introduction

Contexte et modalités d'action des branches professionnelles en matière de handicap

1. Accord OETH - Secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif

- Présentation générale
- Oasis handicap
- Formation des Référents Handicap

2. Mission Handicap Assurances

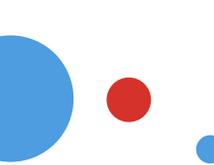
- Présentation générale
- Tremplin pour l'assurance : la quinzaine de l'alternance
- HandiMOOC

3. Secteur du transport aérien

- Présentation générale
- Développement de la préqualification
- Appui aux entreprises pour la structuration d'une politique handicap

4. HandiEM – Handicap entreprises du médicament

5. Mission Handicap Production Audiovisuelle



INTRODUCTION



La branche des études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils, sociétés de conseils a souhaité mieux connaître les pratiques d'autres branches professionnelles en matière de handicap. Ce benchmarking vise deux objectifs :

- Analyser différentes modalités de structuration des politiques de branche en matière de handicap
- Identifier les actions concrètes mises en place par ces branches.

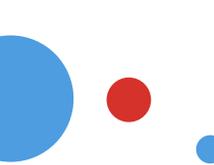
Trois branches professionnelles ont été sollicitées dans ce cadre :

- La branche du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif
- La branche des assurances
- La branche du transport aérien.

Ce document de restitution est organisé de la façon suivante :

- Une analyse transversale des différentes organisations adoptées par les branches professionnelles pour conduire leur politique handicap
- Puis, pour chaque branche, une présentation générale de la politique handicap et des principales actions conduites (sous forme de fiches-action).

En complément, une analyse documentaire a été réalisée pour la branche des entreprises du médicament et celle de la production audiovisuelle. Celle-ci est restituée à la fin du document.



CONTEXTE ET MODALITES D'ACTION DES BRANCHES PROFESSIONNELLES EN MATIERE DE HANDICAP



Les échanges avec les trois branches professionnelles rencontrées permettent de distinguer trois organisations possibles pour une politique handicap de branche, avec différents niveaux d'engagement contractuel et financier ainsi que des implications distinctes pour les entreprises couvertes.

OETH

La branche du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif a signé un accord agréé handicap avec le Ministère du travail qui engage toute la branche. La mise en œuvre de cet accord est réalisée par une association ad-hoc (nommée OETH), administrée par les partenaires sociaux. OETH collecte la contribution financière des établissements qui ne répondent pas à leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés. Ces ressources lui permettent d'engager des actions en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. La contrepartie de cette « mutualisation interne » de moyens est de respecter les objectifs chiffrés de l'accord agréé.

Intérêts et limites

- L'accord agréé permet à la branche de disposer de moyens internes importants pour agir sur le handicap. Il nécessite toutefois un haut niveau d'engagement pour être déployé.

Mission Handicap Assurances

La branche des assurances a créée en 2016 l'association « Mission Handicap Assurances », qui prend la suite de l'association GEMA Handicap (qui ne couvrait que la branche des assurances mutualistes). Cette association est administrée par les entreprises adhérentes de la branche, et non dans un cadre paritaire.

Le conventionnement avec l'Agefiph, qui couvre la période 2016-2019, permet le co-financement des actions déployées par l'association qui compte actuellement 4 salariés.

Intérêts et limites

- La convention actuelle permet de développer un grand nombre d'actions, notamment dans le champ de la formation à destination des personnes en situation de handicap, ce qui constitue une problématique commune à la branche des études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils, sociétés de conseils.
- La structuration et le pilotage d'une association ad-hoc nécessite une implication forte de la part de la fédération professionnelle et des entreprises adhérentes.
- Elle n'associe pas directement les partenaires sociaux.

Branche du transport aérien

La branche du transport aérien a engagé très récemment sa politique handicap, suite à une étude et un plan d'action initiés en 2015-2016. Elle a fait le choix d'une structuration « légère », sans structure ad-hoc, en créant un comité paritaire sur le handicap au sein de la CPNE. Opérationnellement, la mise en œuvre des actions est déléguée à l'Observatoire des métiers.

Comme pour la branche des assurances, une convention avec l'Agefiph permet d'obtenir le co-financement de certaines actions, notamment en matière de formation et de pré-qualification.

Intérêts et limites

- La méthode déployée semble bien « calibrée » pour engager rapidement une dynamique de branche, tout en laissant la possibilité de développements ultérieurs plus conséquents.
- Les actions dédiées à la préqualification peuvent correspondre à certains besoins de la branche, compte tenu des difficultés observées dans le recrutement des salariés en situation de handicap.

Synthèse sur les politiques handicap de 3 branches professionnelles

	OETH (branche du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif)	Mission Handicap Assurances	Branche du transport aérien
Taille de la branche	14 000 entreprises adhérentes 500 000 salariés	280 entreprises adhérentes 146 000 salariés	570 entreprises adhérentes 83 000 salariés
Type d'accord	Accord agréé depuis 1991 Accord multi-branche pour le secteur sanitaire social et médico-social à but non lucratif.	Convention de branche avec l'Agefiph (2016-2019) <i>Mais des travaux engagés à partir de 2009</i>	Convention de branche avec l'AGEFIPH (2017-2020)
Pilotage	Association paritaire	Association créée en 2016 par la Fédération Française de l'Assurance (non paritaire)	Portage par une commission ad-hoc paritaire
Moyens humains alloués	17 personnes au sein de la mission handicap OETH	4 personnes salariées	Portage opérationnel par l'observatoire des métiers

Accord OETH - Secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif

Présentation générale

Signalétique :

Accord multi- branche pour le secteur sanitaire social et médico-social à but non lucratif, depuis 1991.
14 000 entreprises adhérentes
17 personnes au sein de la mission handicap OETH
Association paritaire
Services dirigés vers le conseil aux employeurs et non vers le suivi individuel des salariés

Réalisations :

Des activités diversifiées **au service de la professionnalisation et l'autonomisation des entreprises** en matière d'emploi de travailleurs handicapés.

4 activités principales :

- Administratif : collecte et financement
- Conseil : animation d'ateliers thématiques, réseaux locaux, permanences téléphoniques...
- Communication : création d'outils, kit de sensibilisation...
- Suivi des projets, notamment par le financement de projets et d'actions innovantes : financement d'actions de reconversion professionnelle (partenariat avec UNIFAF), mise en place d'appels à projets sur différentes thématiques : prévention du handicap, structuration d'une politique handicap, inclusion, maintien...

Au départ, l'OETH proposait un catalogue d'aides bien défini à ses adhérents et s'est ensuite de plus en plus dirigé vers le financement d'actions sur-mesure, du conseil et de la professionnalisation des acteurs.

Conseils :

- L'accord doit répondre au contexte et aux particularités du secteur de la branche ainsi que ses besoins. Pour le secteur sanitaire, social et médico-social, de réelles problématiques liées au maintien en emploi et à l'usure professionnelle.
- Répondre aux besoins tout en veillant à favoriser l'autonomisation des employeurs, notamment dans la gestion des situations individuelles.
- Aller au-delà des demandes immédiates d'accompagnement individuel pour envisager des projets de plus longue durée et répondre aux besoins structurels.

Ressources :

- [Site internet OETH](#)
- Ressources classées par public (employeur / salarié / représentant / partenaires) mais aussi par thème (obligations réglementaires, recrutement, maintien, sensibilisation, sous-traitance...)



FORMATION DES RÉFÉRENTS HANDICAP

OETH - 14 000 entreprises adhérentes - secteur sanitaire, social et médico-social
Accord handicap agréé depuis 1991

→ Formation et sensibilisation des collaborateurs

CONTEXTE & OBJECTIFS

- Action mise en place en partenariat avec les Cap emploi
- 2 jours de formation

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Proposer des modules de formation pour professionnaliser des référents handicap en entreprise
- Animer un réseau des référents handicap
- Fournir des outils pour la professionnalisation de ces acteurs

PRESENTATION DU PROJET

→ 400 référents formés à ce jour

Plusieurs positionnements

- Des référents handicap qui animent une « politique handicap » au niveau d'une entreprise de grande taille
- Des référents handicap qui assurent l'accompagnement individuel des salariés, en particulier dans des entreprises de moins de 20 salariés

Deux jours de formation :

→ Apporter des connaissances et outils sur les handicaps, les réponses à l'obligation légale, les enjeux d'une politique handicap et sur OETH.

Une journée supplémentaire

→ Organisée 6 mois après la formation. Elle a pour objectif de faire le point et parfaire les connaissances acquises durant les 2 jours de formation.

Animation de réseaux de référents :

Des rencontres sont organisées deux fois par an, elles sont dédiées au partage d'expériences vécues et transférables. C'est aussi l'occasion de venir réactualiser ses connaissances autour du handicap et de découvrir les changements institutionnels dans le traitement du handicap au travail.



OASIS HANDICAP

OETH - 14 000 entreprises adhérentes - secteur sanitaire, social et médico-social
Accord handicap agréé depuis 1991

- Orientation et formation professionnelle
- Recrutement

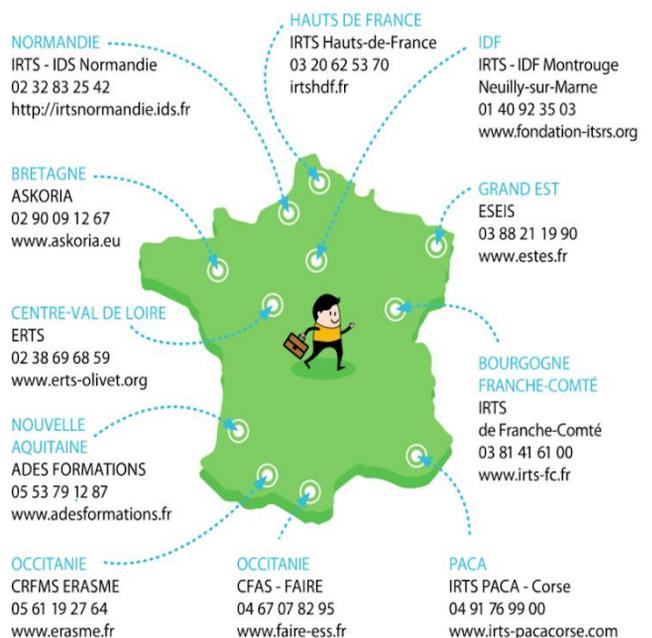
CONTEXTE & OBJECTIFS

Le programme OASIS vise à faciliter l'insertion des personnes handicapées dans les métiers de la santé (infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture) par un programme de préparation à l'entrée dans les formations sanitaires, sociales et médico-sociales.

Après une phase d'expérimentation sur plusieurs sites pilotes, l'objectif est à présent de développer un centre de formation par région d'ici 2020.

PRESENTATION DU PROJET

- Un accompagnement en alternance qui propose des actions de positionnement, de remise à niveau, de préqualification et de validation des compétences nécessaires à l'entrée dans une formation
- Un Programme de 420 heures, dont 210 heures de formation et 210 heures de découverte professionnelle par le biais de stages.
- Une aide à la préparation des sélections et concours



Mission Handicap Assurances

Présentation générale

Signalétique

Des travaux sont engagés depuis 2009 et une convention a été signée avec l'Agefiph pour la période 2016-2019.

Association créée en 2016 par la Fédération Française de l'Assurance (non paritaire). Actuellement 4 salariés.

280 entreprises adhérentes

146 000 salariés

3 familles :

- Mutuelles d'assurances
- Sociétés anonymes d'assurances
- Banques assureurs

La branche est composée d'entreprises de grande taille : 20% des entreprises représentent 80% du chiffre d'affaires.

Pilotage

3 comités de suivi :

- Insertion, formation et accompagnement des publics concernés
- Communication et sensibilisation
- Partenariats avec les acteurs du monde du handicap

Réalisations

Actions en matière de formation et d'insertion

- Tremplin pour l'assurance : la quinzaine de l'alternance pour les DETH
- Salon en ligne « Objectif Assurance » pour les étudiants en situation de handicap

Actions en matière de communication et de sensibilisation

- Faire connaître les engagements RSE des entreprises d'assurance au grand public, aux assurés, aux pouvoirs publics, aux partenaires : développement du site internet, relations médias, salons dédiés, réseaux sociaux...

Actions de partenariats avec les acteurs du monde du handicap

- Développement du recours aux secteurs protégé et adapté : outils de sensibilisation et formation des adhérents
- Développement des relations avec les universités (Pôles de l'excellence de l'Assurance)

Animation d'un Réseau de correspondants handicap

110 personnes (principalement des représentants de groupe) : des rencontres organisées deux fois par an

NB : le maintien en emploi reste à la responsabilité des adhérents.

Ressources

Site Internet : <https://mission-handicap-assurance.fr/>



TREPLIN POUR L'ASSURANCE : LA QUINZAINE DE L'ALTERNANCE

Mission Handicap Assurances – 280 entreprises adhérentes

Convention Agefiph depuis 2016

→ Formation et recrutement de personnes en situation de handicap

CONTEXTE & OBJECTIFS

Contexte : pratiques d'alternance très développées dans le secteur (25% des embauches)

Objectifs :

Pour les entreprises : Acquisition des compétences recherchées par les employeurs de la branche grâce à une formation par l'alternance (contrat de professionnalisation).

Pour les candidats : Obtention d'un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) de Chargé(e) de relations clientèle assurance ou d'un BTS, licence ou master pour les métiers supports.



PRESENTATION DU PROJET

Etape 1 : recensement des besoins des entreprises et communication auprès des organismes de l'ouverture de la campagne de recrutement (décembre)

Etape 2 : inscription des candidats en situation de handicap sur une plateforme dédiée (janvier / février)

Etape 3 : entretiens de sélection par un cabinet externe spécialisé dans le recrutement de personnes en situation de handicap (février)

Etape 4 : coaching / préparation des candidats par la Mission Handicap Assurance en amont des Job Dating (mars)

Etape 5 : 10 job dating organisés en France (mars)

Etape 6 : pour les candidats retenus, réalisation d'une formation pré-qualifiante de 3 mois avec une semaine d'immersion en entreprise à l'issue (avril à juillet) via une POEC (Pôle emploi).

Etape 7 : pour les candidats retenus, signature d'un contrat de professionnalisation d'un ou deux ans avec l'entreprise



HANDIMOOC

Démarche collective : Mission Handicap Assurance, HandiEM, Agefiph, Fiphfp, entreprises, cabinets conseils, Cap emploi, Pôle emploi, Centres de formation, Associations...

→ Formation des demandeurs d'emploi en situation de handicap

CONTEXTE & OBJECTIFS

La formation outille l'apprenant pour l'aider à prendre en compte au mieux sa situation de handicap dans sa recherche d'emploi. Elle apporte des conseils et répond aux questions que l'on peut se poser du fait de son handicap, sur l'ensemble de son parcours d'accès à l'emploi : depuis la réflexion sur son projet professionnel jusqu'à l'intégration en poste.

Il s'adresse à toutes les personnes handicapées en veille ou en recherche active d'emploi, de stage ou d'alternance.

PRESENTATION DU PROJET

HandiMOOC propose un programme en trois étapes :

- **Handicap et projet professionnel** : de quoi s'agit-il ? Les étapes du parcours, la place du handicap dans le parcours, la compensation du handicap, les acteurs clés...
- **Organiser et outiller votre recherche d'emploi** : mettre en valeur votre CV, secteur public et secteur privé, RQTH, diffuser et suivre la candidature...
- **Communiquer sur votre situation de handicap en milieu professionnel** : préparer l'entretien d'embauche, pourquoi parler du handicap ? comment en parler ? Intégration et aménagements, communication...



Secteur du transport aérien

Présentation générale

Signalétique

Convention de branche signée avec l'AGEFIPH en 2017, pour une durée de 3 ans, comme suite aux recommandations formulées à l'issue de l'étude de la branche sur le handicap.

570 entreprises adhérentes – 83000 salariés

Pilotage

Constitution d'un comité au sein de la Branche porté par les organisations paritaires représentées au sein de CPNE

Un comité Technique se tient 2 à 3 fois par an : Membre du Comité (Représentants CPNE), Agefiph, Partenaires techniques selon les sujets (Hanvol, OPCALIA....)

Portage opérationnel par l'observatoire des métiers

La Responsable Emploi-Formation de l'Observatoire rend compte de l'avancée à intervalle réguliers en CPNE (4 à 5 CPNE par an)

Réalisations (4 axes d'action)

1. Développement d'une politique handicap dans le secteur

- constitution et professionnalisation d'un réseau de référents handicap
- mise en place d'un club d'échange de bonnes pratiques, élaboration de matinales, conférences pour sensibiliser les entreprises.
- proposition de diagnostic-conseil aux entreprises

NB : la loi prévoit la désignation d'un référent handicap pour les entreprises de plus de 250 salariés.

2. Favoriser le maintien dans l'emploi

- Action à mettre en œuvre sur la deuxième partie de la convention.
- Action envisagée : réalisation d'une analyse des bonnes pratiques (OPCALIA) pour identifier les actions à développer

3. Soutien au recrutement

- Mise en place d'actions de pré-qualification (POEC) avec Hanvol (cf. fiche action)

4. Pilotage et Communication

- Constitution d'un guide pratique très condensé (réalisé sur le secteur recyclage (environ 10 fiches sur chaque thématique avec les informations principales) en version numérique et papier

Partenariats :

Une partie de la mise en œuvre des actions est confiée à OPCALIA (référents handicaps présents en région et sur le secteur aérien)

Intégration du CA de l'association Hanvol pour porter les actions de préqualifications

Ressources :

[Boite à outils mise en ligne sur le site de l'observatoire](#)



APPUI AUX ENTREPRISES POUR LA STRUCTURATION D'UNE POLITIQUE HANDICAP

Observatoire des métiers de l'aérien / Fédération nationale des métiers de l'aérien
570 entreprises adhérentes – 83000 salariés
Convention Agefiph depuis 2017

→ Appui-Conseil aux entreprises en matière d'emploi des TH

CONTEXTE & OBJECTIFS

Contexte

Seules 2 entreprises de la branche sont signataires d'une convention avec l'Agefiph
Des entreprises impliquées dans des actions ponctuelles, mais sans structuration globale de leur politique handicap

Objectifs

Accompagner les entreprises qui souhaitent structurer une politique handicap
Objectif de différenciation : favoriser l'implication de PME / ETI, et pas uniquement les grandes entreprises

PRESENTATION DU PROJET

Deux temps de déploiement

Temps 1 : Mobilisation de l'outil HANDI-DIAG proposé par OPCALIA

Il permet aux entreprises d'évaluer leur niveau de sensibilisation et leur pratiques pour l'emploi des publics BOETH

Temps 2 :

Prise en charge intégrale d'un appui conseil auprès d'entreprises pour la mise en oeuvre d'un plan d'actions sur la réalisation d'une politique handicap (4 jours)

Partenariats : OPCALIA et consultant externe

Impact de l'action : 8 entreprises (principalement mobilisées sur l'accompagnement à la stratégie handicap)

Possibilités d'essaimage : la branche se propose de porter les actions les plus réussies au sein des entreprises accompagnées

Financements mobilisés

- Dispositifs de financement de la pré-formation : OPCA, POEC 1 adhésion pour les entreprises, avec grille au prorata de la taille de l'entreprise
- Financement Agefiph pour l'Association Hanvol (+ recherche autres subventions)
- Financement Agefiph et appui de la Branche pour la structuration du partenariat dans le cadre de la convention



DEVELOPPEMENT DE LA PRE-QUALIFICATION

Observatoire des métiers de l'aérien / Fédération nationale des métiers de l'aérien
570 entreprises adhérentes – 83000 salariés
Convention Agefiph depuis 2017

- Formation professionnelle (pré-qualification)
- Accès à l'alternance

CONTEXTE & OBJECTIFS

Les entreprises de la branche sont volontaires pour recruter des publics BOETH, mais ont des difficultés à trouver les profils correspondant à leurs besoins ; d'où la volonté de développer les démarches de pré-qualification.

La branche a intégré le Conseil d'Administration de l'association HANVOL, qui portait déjà ce type d'actions pour le secteur aéronautique (recommandation de l'Agefiph de ne pas multiplier les structures).



PRESENTATION DU PROJET

Quatre phases de déploiement

1. Elaboration d'une POEC sur les métiers de la relation client dans le secteur du Transport Aérien
2. Sourcing des candidats et tests de mise en situation (via Hanvol)
4. A l'issue de la pré-formation, les personnes peuvent intégrer une formation en alternance. Hanvol peut également faire un accompagnement direct vers l'emploi

Partenariats :

Pour les métiers de la relation client : le CFA des Métiers de l'Aérien et l'association Jeremy (OF des métiers aéroportuaires) portent le projet de formation

Impact de l'action : Les taux de réussite et d'accès à l'emploi sont très élevés

Limites : Un important investissement et humain pour un dispositif de petite taille

Possibilités d'essaiage: volonté d'élargissement à d'autres métiers

Financements mobilisés

- Dispositifs de financement de la pré-formation : OPCA, POEC 1 adhésion pour les entreprises, avec grille au prorata de la taille de l'entreprise
- Financement Agefiph pour l'Association Hanvol (+ recherche autres subventions)
- Financement Agefiph et appui de la Branche pour la structuration du partenariat dans le cadre de la convention

HandiEM – Entreprises du médicament

Présentation générale

Signalétique

Création de HandiEM en 2010, 4 salariés

Accord de branche : 2009-2014 puis renouvelé pour la période 2015 - 2019

250 entreprises, dont de nombreuses PME-PMI, qui représentent près de la moitié des effectifs

Environ 70 000 salariés concernés

Réalisations

→ Fédérer et représenter la branche professionnelle pour développer l'attractivité des métiers auprès des travailleurs en situation de handicap.

→ **Collecter et mutualiser les contributions financières pour les entreprises adhérentes**

→ **Optimiser et financer des actions en faveur de l'insertion et du maintien en emploi**

- **Recrutement, insertion et formation** : objectifs de recrutement, en particulier pour les jeunes en formation...
- **Maintien en emploi** : adaptation de postes, bilans de carrière, aide à la mobilité, formation, accompagnement à la reconversion...
- **Mobilisation des acteurs, sensibilisation et information**
- **Recours au secteur protégé et au secteur adapté**
- **Innovation** : création d'un fond social de solidarité, dispositifs spécifiques aux personnes concernées par le licenciement pour inaptitude, par les troubles psychiques...

→ **Accompagner et conseiller les Correspondants Handicap et l'ensemble des parties prenantes** : réseau de 240 correspondants handicap

Ressources

Site Internet HandiEM : de nombreuses ressources disponibles pour les salariés et les employeurs

L'accord Handicap 2015-2019

La plateforme collaborative des correspondants handicap



Mission Handicap Production Audiovisuelle

Présentation générale

Signalétique

3 980 entreprises en 2015, dont un grand nombre de petites entreprises
89 000 salariés au sein de la branche en 2015, dont de nombreux postes hautement qualifiés et sous des formes d'emploi diversifiées.

Diagnostic Emploi – handicap au sein de la branche en 2013
Mission handicap créée en 2017, elle se compose de 4 professionnels.

Objectifs et organisation

La Mission Handicap vise à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap et à identifier les activités qui peuvent être source de handicaps pour améliorer les conditions de travail des salariés. La gestion opérationnelle de la Mission Handicap est confiée à Audiens, le groupe de protection sociale des secteurs de la culture, de la communication et des médias.

Réalisations

- Expertise opérationnelle pour les entreprises de la branche
- Accompagnement des personnes en situation de handicap
- Développement d'information et d'échanges d'expériences sur la thématique du handicap, notamment par la documentation disponible sur le site internet de la Mission Handicap : actualités, fiches pratiques (typologies de handicap, OETH-DOETH, recrutement et intégration, secteurs protégé et adapté...), fiches métiers, films métiers, outils d'aide à la communication, autres ressources thématiques...

Ressources

[Le site de la Mission Handicap](#)

